

**PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC**  
**Séance du vendredi 2 avril 2021 à 20 h 30**

La séance a été ouverte à 20h48 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

**Membres présents:** ANDRZEJEWSKI André, BEAUJEAN Isabelle, GISCARD Maxime (porteur du pouvoir de BARGUES Nicolas), LAPERRIERE Alexandre (arrivé à 21h30), LESCALE Cyril (arrivé à 20h50, porteur du pouvoir de RODRIGUEZ Grégory), LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis, VIBIEN Michel.

**Absents à l'ouverture de la séance :** BARGUES Nicolas, JOURDANA Marion, LAPERRIERE Alexandre (arrivé à 21h30), LESCALE Cyril (arrivé à 20h50), RODRIGUEZ Grégory,

À l'ouverture de la séance, 6 membres du Conseil étaient présents : le quorum est atteint. Compte tenu de la promulgation de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum n'est plus de la moitié mais du tiers de l'effectif, jusqu'au terme d'application de la loi, prorogée une nouvelle fois le 9 février 2021, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021. La séance s'est déroulée en présence de la secrétaire de mairie.

**Date de convocation : 26 mars 2021**

**Secrétaire de séance :** BEAUJEAN Isabelle a été cooptée à l'unanimité des présents à l'ouverture de la séance.

Arrivée de LESCALE Cyril : 20h50.

**Ordre du jour :**

L'ordre du jour, tel que diffusé avec la convocation, le 26 mars 2021, a été détaillé et accepté sans réserve par les membres présents.

- approbation du PV du conseil municipal du 17 mars 2021, avec bref rappel de certains
- vote du budget primitif 2021, de la commune et de l'assainissement
- vote des taux des taxes communales 2021
- questions diverses

**1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 mars 2021 :**

- Le maire a rappelé succinctement le contenu du projet de procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2021, qui a été diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le projet de PV a fait l'objet d'un affichage conformément au CGCT. Les évolutions suivantes ont été brièvement évoquées :
  - Ciné Belle Étoile : démission du référent VIBIEN Michel, mission reprise par JOURDANA Marion qui a déposé la candidature de la commune auprès de CAUVALDOR
  - 8 panneaux d'affichage /un par hameau dont un complémentaire à la salle polyvalente
  - Application Smartphone CAUVALDOR Intra-Muros reprise mission par RODRIGUEZ Grégory
  - Projet placette du cimetière, discussion ajournée

Sans observation, **le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.**

## 2. Budget Primitif Communal 2021

Le Maire a soumis aux membres du conseil, le budget primitif communal 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes à la somme de 315 801.17 € puis en section d'investissement, dépenses recettes à la somme de 124 017.09 € comme suit :

section de fonctionnement					
Chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	91 950.00 €	013	atténuation de charges	0.00 €
012	charge personnel	72 870.00 €	70	produits des services	8 130.00 €
65	autres charges gestion courante	36 000.00 €	73	impôts et taxes	104 551.00 €
66	charges financières	2 595.00 €	74	dotations et participations	46 079.00 €
020	dépenses imprévues	5 000.00 €	75	Produits gestion courante	18 000.00 €
023	virement à la section investissement	103 557.97 €	042	opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
042	opérations d'ordre entre sections	3 828.20 €		<b>total</b>	<b>186 760.00 €</b>
				résultat reporté	129 041.17 €
	<b>total</b>	<b>315 801.17 €</b>		<b>total</b>	<b>315 801.17 €</b>
section d'investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
16	emprunts et caution	17 962.00 €			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	49 974.17 €	10	dotations fonds divers réserves	0.00 €
21	aménagement parking mairie	25 000.00 €	1068	excédent fonctionnement	16 080.92 €
020	dépenses imprévues	5 000.00 €	16	emprunts et caution	550.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €	021	virement section fonctionnement	103 557.97 €
		<b>107 936.17 €</b>	040	opérations d'ordre entre sections	3 828.20 €
	résultat reporté	16 080.92 €			
	<b>total</b>	<b>124 017.09 €</b>		<b>total</b>	<b>124 017.09 €</b>

Arrivée LAPERRIERE Alexandre à 21h30.

Des réunions préliminaires du comité consultatif communal Finances ont permis d'examiner le contenu de certains postes budgétaires. Des explications détaillées ont été fournies de même que des précisions sur certains travaux réalisés récemment en 2021 sur le clocher et la toiture de l'église. Il a été convenu que le comité consultatif communal Finances ferait, avec la secrétaire, un état de consommation des crédits tous les 2 mois.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal a adopté le budget primitif communal** ; résultat du vote **8 voix Pour**, 2 abstentions : LOBRY Alain, VIVIEN Michel.

## 3. Budget Primitif assainissement 2021

Le Maire a soumis aux membres du conseil, le budget primitif assainissement 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement dépense et recettes à la somme de 68 472.11 € puis en section d'investissement, dépenses et recettes à la somme de 59 190.35 € comme suit :

section d'exploitation					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	14 000.00 €	70	redevances et autres prestations	13 000.00 €
012	charge personnel	7 500.00 €	74	subventions d'exploitation	3 996.00 €
014	atténuation de produits	3 000.00 €	75	autres produits gestion courante	0.00 €
66	charges financières	0.00 €	042	opérations d'ordre entre sections	7 950.00 €
023	virement à la section investissement	28 413.11 €		<b>total</b>	<b>24 946.00 €</b>
042	opérations d'ordre entre sections	15 559.00 €		résultat reporté	43 526.11 €
	<b>total</b>	<b>68 472.11 €</b>		<b>total</b>	<b>68 472.11 €</b>
section d'investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
16	emprunts et dettes	0.00 €	10	réserves	0.00 €
21	immobilisations corporelles	51 240.35 €			
040	opérations d'ordre entre sections	7 950.00 €	021	Virement section fonctionnement	28 413.11 €
			040	opérations d'ordre entre sections	15 559.00 €
				<b>total</b>	<b>43 972.11 €</b>
				résultat reporté	15 218.24 €
	<b>total</b>	<b>59 190.35 €</b>		<b>total</b>	<b>59 190.35 €</b>

Il a été précisé que le fonctionnement des installations est très satisfaisant (ce qui conditionne l'attribution d'une subvention par l'agence de bassin) dans les conditions actuelles de fréquentation de la zone de Mathieu et du Gouffre. Cela deviendra très problématique en cas d'augmentation de la fréquentation en particulier au Gouffre.

Suite à l'examen des documents de récolement des ouvrages de réseau et des installations d'assainissement du bourg par le maire, une inspection télévisée se doit d'être faite pour vérifier si l'état du réseau ne s'est pas dégradé, auquel cas des travaux ponctuels de réajustements pourraient s'avérer nécessaires qui ont été provisionnés. Une provision pluriannuelle de destruction des boues de la station du bourg a été faite.

La tarification des ouvrages raccordés à la station du Gouffre doit faire l'objet d'une analyse.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif assainissement 2021.**

#### **4. Vote des taxes communales 2021**

Le maire a rappelé les taux des taxes communales votées à l'identique depuis 2016 :

- Taxe d'habitation : 10,54 %
- Taxe foncier bâti : 22,6 %
- Taxe foncier non bâti : 144,07 %

Le Maire a exposé que les taux de taxation à Padirac sont très largement au-dessus des taux des communes de la même strate démographique à laquelle est intégrée la commune. Il n'y a donc pas lieu d'augmenter la taxation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, **à l'unanimité**, de reporter à l'identique en 2021 les taux appliqués en 2020, à savoir :

- Taxe foncier bâti : 22,6 %
- Taxe foncier non bâti : 144,07 %

## **5. Questions diverses**

Pas de questions diverses

Fin de séance : 22h15

Vu par Nous, André ANDRZEJEWSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 9 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.